

CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 450 120 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 262 344,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	262 344,03 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	91 677,94 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	354 021,97 euros
---	------------------

A titre de dividendes	250 000,00 euros
Soit 16,66 euros par action	

Le solde	104 021,97 euros
----------	------------------

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 104 021,97 euros.

Il est précisé

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 599,84 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 249 400,16 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 01 avril 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

130 000,00 euros, soit 8,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 311,92 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 129 688,08 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

150 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 360,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 149 640,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :

150 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 360,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 149 640,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société CREATIS GROUPE
François JEGARD



Comptes annuels

2025

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

SAS CREATIS AUDIT

71 rue Victor Hugo
75116 Paris

Tél. 01.53.64.99.99
APE : 6920Z Siret : 72200536000085

regec@regec.fr



71 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Courriel. CreatisPC@creatisgroupe.com

Web. www.creatisgroupe.com

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL"

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	546 250		546 250	546 250
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	22 054		22 054	22 054
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	568 304		568 304	568 304
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	353 750	24 294	329 456	269 014
Fournisseurs débiteurs				171 515
Personnel				585
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 407		24 407	8 793
Autres créances				487
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	419 318		419 318	185 623
Charges constatées d'avance	8 092		8 092	8 888
TOTAL ACTIF CIRCULANT	805 817	24 294	781 523	645 156
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 374 121	24 294	1 349 827	1 213 459

Bilan

	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	450 120	450 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserve légale	45 012	45 012
Autres réserves	67 436	67 436
Report à nouveau	91 678	65 808
Résultat de l'exercice	262 344	175 870
TOTAL CAPITAUX PROPRES	916 592	804 248
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	1 041	1 115
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 041	1 115
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	31 328	60 606
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 772	100 717
Personnel	62 086	50 817
Organismes sociaux	60 575	53 094
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	99 082	84 043
Autres dettes fiscales et sociales	7 106	5 631
Dettes fiscales et sociales	228 849	193 584
Autres dettes	6 119	25 589
Produits constatés d'avance	20 125	27 600
TOTAL DETTES	433 234	409 211
TOTAL PASSIF	1 349 827	1 213 459

Compte de Résultat

	du 01/10/24 au 30/09/25 12 mois	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 591 690	1 485 968	105 722	7,11
Subventions d'exploitation	6 500		6 500	
Autres produits	9 808	12 107	-2 299	-18,99
Total	1 607 998	1 498 076	109 923	7,34
CONSOMMATION M/S&S & MAT				
Autres achats & charges externes	453 472	469 450	-15 978	-3,40
Total	453 472	469 450	-15 978	-3,40
MARGE SUR M/S&S & MAT	1 154 526	1 028 626	125 900	12,24
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	15 182	12 604	2 578	20,45
Salaires et Traitements	537 782	531 419	6 363	1,20
Charges sociales	238 623	239 380	-756	-0,32
Amortissements et provisions	15 458	8 270	7 188	86,92
Autres charges	6	2	5	296,30
Total	807 052	791 674	15 377	1,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	347 474	236 951	110 523	46,64
Produits financiers	6	494	-488	-98,74
Charges financières	871	1 045	-173	-16,58
Résultat financier	-865	-550	-315	57,25
RESULTAT COURANT	346 609	236 401	110 208	46,62
Produits exceptionnels	6 114	33	6 081	NS
Charges exceptionnelles	585		585	
Résultat exceptionnel	5 529	33	5 496	NS
Impôts sur les bénéfices	89 794	60 564	29 230	48,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	262 344	175 870	86 474	49,17

Comptes annuels

2025

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexe

Annexe**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 349 826,52
Chiffre d'affaires	1 591 690,46
Résultat net comptable (Bénéfice)	262 344,03

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Variation de la valeur de portefeuille		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 1 349 827 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 262 344 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf. convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2024-2025, aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2 - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette opération.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés suivantes :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	546 250			546 250
Immobilisations incorporelles	546 250			546 250
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 054			22 054
Immobilisations financières	22 054			22 054
ACTIF IMMOBILISE	568 304			568 304

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 408 303 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 054		22 054
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	353 750	320 172	33 578
Autres	24 407	24 407	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 092	8 092	
Total	408 303	352 671	55 632
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	316
Total	316

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 450 120,00 euros décomposé en 15 004 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 433 234 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 041	1 041		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 772	145 772		
Dettes fiscales et sociales	228 849	228 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 447	6 119	31 328	
Produits constatés d'avance	20 125	20 125		
Total	433 234	401 907	31 328	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	298			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 294 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	73 529
INTERETS COURUS A PAYER	1 041
Associés - intérêts courus	3
Dettes provis. pr congés à payer	35 247
Personnel - autres charges à payer	26 500
Charges sociales s/congés à payer	15 038
Charges sociales - charges à payer	11 925
TAXE APPRENTISSAGE	350
DEVELOPPEMENT DU PARITARISME	360
Etat - autres charges à payer	2 998
Total	166 991

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 092		
Total	8 092		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	20 125		
Total	20 125		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 551 908		1 551 908
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	39 782		39 782
TOTAL	1 591 690		1 591 690

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	68 793
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	68 793
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations**Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 68 793 euros

Montant versé de 2006 à 2024 est de 29 229 euros.